

AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE

BACCALURÉAT EN SEXOLOGIE

FACULTÉ DE MÉDECINE
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

28 mai 2021

Commission
des études



UNIVERSITÉ
LAVAL

MANDAT DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

La Commission des études a reçu du vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes le mandat d'examiner le projet de programmes de baccalauréat en sexologie le 4 mai 2021. L'analyse du rapport du comité d'élaboration du programme et du rapport de conformité du BQP a permis de formuler des commentaires et des suggestions de modifications au projet. Une nouvelle version du projet a été acheminée le 26 mai à la Commission des études qui a adopté l'Avis sur le programme de baccalauréat en sexologie par vote électronique le 28 mai 2021.

MISE EN CONTEXTE

Au Québec, la formation universitaire en sexologie donnant accès à l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ) est exclusivement dispensée par l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Les besoins en soutien sexologique sont difficilement comblés dans la région de la Capitale-Nationale et dans l'est du Québec. L'Université Laval offre par ailleurs un certificat en santé sexuelle et un microprogramme sur les violences sexuelles, mais ces deux programmes courts n'ont pas pour objectifs de former des intervenantes et intervenants aptes à œuvrer dans les domaines de la promotion de la santé et du bien-être sexuels, de l'éducation à la sexualité, de la prévention et du soutien aux personnes. L'offre d'un baccalauréat en sexologie à l'Université Laval permettra de répondre à ces besoins.

Le vice-recteur aux études et aux affaires internationales¹ a autorisé la Faculté de médecine (FMed) et la Faculté de sciences sociales (FSS) à mettre sur pied un comité d'élaboration du programme en novembre 2013. Au cours des années, plusieurs personnes ont prêté main-forte aux deux facultés partenaires pour élaborer le programme de baccalauréat dans une discipline en émergence à l'Université. Depuis 2018, le comité d'élaboration est constitué de deux professeures du Département de psychiatrie et de neurosciences de la FMed, une professeure de l'École de psychologie et un professeur de l'École de travail social et de criminologie de la FSS, de la vice-doyenne et du vice-doyen responsables des études de premier cycle des deux facultés, d'un conseiller pédagogique au vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu de la FMed, d'une agente de recherche et de planification de la FSS, et d'une sexologue à titre de membre externe. Le comité a été conseillé par la directrice et secrétaire de l'OPSQ afin d'assurer que le programme satisfait les critères de formation de l'ordre.

¹ Ce vice-rectorat est devenu le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes en 2017.

LE PROJET DE PROGRAMME PROPOSÉ²

1. DOMAINE D'ÉTUDES ET PERTINENCE DU PROFIL DE FORMATION

1.1 Description du domaine d'études

La sexologie consiste en l'étude scientifique de l'ensemble des aspects de la sexualité (Association mondiale de la santé sexuelle, 2007) – une expression fondamentale de l'être humain (Organisation mondiale de la santé, 2002). Elle se distingue par son caractère pluridisciplinaire, qui permet de comprendre de façon spécifique et globale les phénomènes liés à la sexualité humaine.

La sexologie s'intéresse, sur le plan théorique, à :

- décrire le développement et l'évolution de la sexualité chez l'être humain ;
- modéliser les facteurs associés au désir, aux comportements, au plaisir, à la santé, au bien-être et à l'actualisation sexuels ;
- explorer et documenter les multiples significations associées à la sexualité et au genre des personnes ;
- expliquer l'expérience et l'expression de la sexualité humaine selon différents paradigmes et diverses approches (en tenant compte de l'âge et des caractéristiques de la personne et du contexte historique, politique, social, culturel et religieux) ;
- définir les sexualités atypiques problématiques, en particulier lorsque porteuses de violence et connaître leur étiologie, leurs manifestations, les facteurs qui les modulent et leurs conséquences possibles ;
- connaître les facteurs associés au changement de comportement (en recherche et en intervention) ;
- comprendre les facteurs et les expériences subjectives qui modulent la vie affective, relationnelle, intime et sexuelle des personnes et des communautés ;
- explorer les identités, leurs intersections et leurs impacts sur les sexualités ;
- analyser les discours et les représentations sur les sexualités dans la littérature, le cinéma, le théâtre, les arts visuels et les médias ;
- être en mesure de penser la sexualité à la fois comme produit et comme source de normes, et de régulations sociales et politiques.

La sexologie est également un champ d'études et de recherche appliquées. Les diverses problématiques se rapportant à la sexualité auxquelles la société est confrontée (le besoin d'éducation à la sexualité, la prévalence élevée des violences sexuelles, l'augmentation des ITSS chez les jeunes et les personnes âgées, l'inclusion des groupes minorisés) contribuent à soutenir l'engouement pour la recherche en sexologie. Cette dernière a pour objectif ultime de promouvoir

² Cette section est essentiellement constituée d'extraits du rapport du comité d'élaboration du programme de baccalauréat en sexologie.

l'atteinte de la santé et du bien-être sexuels en tenant compte du contexte et des besoins de la personne et de la société.

Comme discipline universitaire, la sexologie constitue un domaine de spécialisation scientifique institutionnalisé comprenant des théories, des concepts, des méthodologies et une communauté scientifique. Enfin, la sexologie est une discipline clinique. À travers la sensibilisation, l'éducation, la prévention, le soutien, la psychothérapie et la promotion de la santé et du bien-être sexuels, les sexologues interviennent auprès de clientèles variées afin de favoriser l'atteinte de l'équilibre sexuel en accord avec leur environnement (OPSQ, 2013). Sur le plan clinique, la sexologie s'intéresse à une variété de thématiques dont l'identité sexuée et de genre, l'orientation et les préférences sexuelles, l'expression de la sexualité, l'interface entre les troubles de santé mentale et la sexualité, les aspects relationnels dans la sexualité humaine, le couple et la parentalité, l'épanouissement sexuel, les troubles sexuels (dysfonctions, difficultés de contrôle), et les sexualités problématiques pour soi ou autrui dont les violences sexuelles.

1.2 Champ d'expertise des sexologues

L'exercice de la sexologie concerne l'évaluation du développement psychosexuel et du comportement sexuel de la personne ainsi que la planification, la réalisation et la recommandation d'interventions et de traitements favorisant un meilleur équilibre sexuel chez l'être humain en interaction avec son environnement (OPSQ, 2013). La sexologue et le sexologue sont spécifiquement formés pour évaluer et intervenir en lien avec le fonctionnement sexuel de la personne, en tenant compte de son développement, son environnement et du contexte socioculturel, historique et politique.

1.3 Actes professionnels des sexologues

La sexologie est reconnue comme une profession axée sur la promotion et le maintien de la santé mentale et de la qualité des relations humaines qu'implique la sexualité. Elle inclut, auprès des personnes, des familles et des collectivités, les activités suivantes :

- la transmission d'informations en lien avec la sexualité ;
- la promotion de la santé ; et
- la prévention des problèmes sociaux, des maladies, des accidents et du suicide.

Au Québec, la profession de sexologue est réglementée par le Code des professions du Québec. Le permis de sexologue est délivré par l'OPSQ, aux personnes détentrices d'un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en sexologie possédant une connaissance appropriée de la langue française. Les personnes détentrices d'un baccalauréat en sexologie sont habilitées à :

- évaluer le développement psychosexuel et le comportement sexuel ;
- intervenir sur la sexualité ; et
- fournir une impression clinique relativement à la présence d'un trouble sexuel.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL21), les sexologues peuvent pratiquer les activités réservées suivantes, soit l'évaluation :

- d'une personne présentant un trouble mental ou neuropsychologique, tel qu'attesté par un diagnostic ou une évaluation effectuée par une professionnelle habilitée ou un professionnel habilité ;
- d'une adolescente ou d'un adolescent telle que requise par une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ; et
- des troubles sexuels conjointement avec les professionnelles habilitées et les professionnels habilités à évaluer les troubles de santé mentale³ – sous réserve d'une attestation de formation spécifique (OPSQ, 2013).

Depuis l'entrée en vigueur du PL21, il est reconnu que l'évaluation des troubles mentaux – incluant les troubles sexuels – est une activité à risque de préjudice pour cette clientèle particulièrement vulnérable. Elle doit être pratiquée seulement par des professionnelles et professionnels qui détiennent les connaissances théoriques et les compétences reconnues par la loi pour ce type d'intervention.

1.4 La sexologie comme discipline universitaire

Les profonds changements qui ont bouleversé la société québécoise au cours du 20^e siècle ont contribué à l'émergence de la sexologie en tant que discipline universitaire. Le Québec a joué un rôle fondamental dans l'enracinement de la sexologie comme discipline universitaire. Cela contribue, depuis 50 ans, à définir les fondements de la discipline, à assurer une formation de pointe sur le plan de la clinique, de la recherche et de l'enseignement en sexologie, et à veiller à son expansion. Il s'agit du seul endroit au monde où une formation spécialisée en sexologie est offerte à chacun des cycles universitaires. La sexologie se porte bien dans le domaine de la recherche, qui est soutenue par un grand nombre d'associations scientifiques internationales. Ces dernières contribuent à disséminer les données des plus récentes études en lien avec la sexualité.

³ L'évaluation des troubles mentaux est réservée aux professionnelles et professionnels de cinq ordres : le Collège des médecins, l'Ordre professionnel des psychologues du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et l'OPSQ. Bien que les troubles sexuels soient englobés dans les troubles mentaux, les sexologues, les psychologues et les médecins sont les seuls professionnels reconnus comme possédant la formation nécessaire à l'évaluation des troubles sexuels. Eu égard au développement psychosexuel, son évaluation est réservée aux sexologues uniquement dans les cas où il y a présence d'un trouble mental.

2. MOTIFS DE CRÉATION DU PROGRAMME

2.1 L'opportunité socioéconomique

Les perspectives d'emploi pour les futures diplômées et futurs diplômés du baccalauréat en sexologie sont excellentes. Le métier de sexologue figure parmi les carrières d'avenir en santé, il offre donc des perspectives d'emploi favorables. Les données disponibles montrant un haut taux de placement des sexologues qui détiennent un baccalauréat suggèrent l'existence de nombreux débouchés dans ce domaine. L'enquête « La Relance à l'université » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES, 2019) signale que 20 mois après l'obtention de leur diplôme, 59 % des personnes détentrices d'un baccalauréat en sexologie occupent un emploi et que 34 % poursuivent des études (73 % en lien avec leur formation en sexologie).

Le nouveau programme de baccalauréat en sexologie répond à un besoin exprimé par les milieux de pratique. Dans l'optique de mieux cerner les besoins auxquels le programme de baccalauréat en sexologie devrait répondre, un sondage a été réalisé auprès des milieux de pratique dans les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Au total, 177 milieux ont participé au sondage. Les milieux participants étaient du domaine de la santé (66 %), de l'éducation (8 %), du système carcéral (4 %), des Centres de la petite enfance (4 %) ou autres (18 %). Le sondage a révélé que la majorité de ces milieux ont des besoins élevés à très élevés en matière d'éducation à la sexualité (69 %), de prévention (67 %), de promotion de la santé sexuelle (60 %) et de soutien (54 %).

La grande majorité des sexologues (85 %) occupe un emploi à temps plein ou partiel en pratique privée et les autres pratiquent en étant salarié.e.s dans les milieux de la santé et des services sociaux, scolaires, de détention, gouvernementaux, universitaires ou compagnies privées. Les sexologues sont appelé.e.s, dans le cadre de leurs fonctions, à collaborer avec des professionnelles et des professionnels d'autres disciplines (p. ex. médecins, infirmières, infirmiers, physiothérapeutes, psychologues, psychoéducatrices, psychoéducateurs). Les données sur la répartition des sexologues dans les régions du Québec indiquent que 63 % pratiquent dans la grande région de Montréal (y compris Laval et la Montérégie), 5 % dans la Capitale-Nationale et 32 % en région.

Les besoins en sexologie sont nombreux dans les milieux de pratique variés du RUIS-UL. Toutefois, en l'absence d'une masse critique de sexologues dans ces régions, il demeure impossible de répondre aux besoins de la population en matière de santé sexuelle. Diverses perspectives d'emploi s'offrent aux éventuelles diplômées et éventuels diplômés du baccalauréat en sexologie de l'Université Laval, soit : le milieu de l'éducation, le milieu de la santé, le milieu de la détention, les ministères et gouvernements, les compagnies et bureaux privés, les organisations sportives, les forces armées et les services policiers.

2.2 L'opportunité systémique

La demande de formation de premier cycle en sexologie est très forte relativement à l'offre. L'UQAM étant la seule à offrir un programme universitaire menant à la diplomation aux trois cycles en sexologie, le nouveau baccalauréat de l'Université Laval permettra à un nombre accru d'étudiantes et d'étudiants – particulièrement de l'Est-du-Québec – de poursuivre une formation en sexologie.

Le programme de baccalauréat en sexologie de l'UQAM comporte 90 crédits et comprend 23 cours obligatoires (69 crédits), 2 cours au choix parmi une liste ciblée de cours (6 crédits), 1 cours au choix libre (3 crédits) ainsi qu'un stage sur deux sessions (soit 2 cours de 6 crédits). Le programme peut être adapté pour inclure un profil « thèse de spécialisation » qui totalise 9 crédits (1 cours de 3 crédits et une thèse d'honneur de 6 crédits). Le baccalauréat en sexologie de l'Université Laval se distingue par son approche programme visant la progression et l'intégration des apprentissages de la salle de cours au milieu d'intervention pour toutes les étudiantes et tous les étudiants. Cette approche est orientée vers le développement des compétences d'expertise sexologique, de professionnalisme, de collaboration, de promotion et de communication. Le contenu des cours est orienté de manière à provoquer la réflexion critique, le recours à la recherche scientifique et le développement des habiletés relatives aux quatre axes d'intervention reconnus en sexologie (la promotion, l'éducation à la sexualité, la prévention et le soutien). Ces axes sont abordés de manière approfondie, systématique et appliquée. Le baccalauréat en sexologie offre une formation expérientielle aux étudiantes et aux étudiants. À la différence du programme de l'UQAM qui compte un seul stage réalisé au cours de la dernière année de formation et principalement axé sur l'intervention sexologique éducative et préventive, le baccalauréat en sexologie de l'Université Laval comprend quatre stages dans trois ou quatre milieux d'intervention différents. Ces stages ont lieu chaque session, à partir de la quatrième session et chacun s'inscrit dans un axe d'intervention spécifique. La riche expérience acquise dans le cadre de ses stages auprès de clientèles et dans des milieux variés pourra servir de base aux étudiantes et aux étudiants pour orienter leur éventuelle carrière en sexologie.

Les certificats et autres programmes courts en sexologie sont offerts dans plusieurs universités québécoises, dont l'Université Laval. Pendant longtemps, l'UQAM et l'Université Laval étaient les seules à offrir des programmes en sexologie dans la province. Se sont jointes à elles l'Université de Montréal qui offre un certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention (128 inscriptions à l'automne 2019) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) qui offre un microprogramme de premier cycle en sexologie entièrement en ligne. Depuis peu, l'UQAM a bonifié son offre (qui comprenait un programme court sur la violence sexuelle et interpersonnelle) en intégrant, depuis l'automne 2019, un certificat en études critiques des sexualités et un programme court en éducation à la sexualité en milieu scolaire.

Dans les autres provinces canadiennes, l'offre de formation en sexologie se limite surtout aux programmes d'études féministes ou de genre. Aucun programme universitaire au Canada ne forme des professionnelles et professionnels de l'intervention en sexologie, au sens de la loi québécoise. Malgré l'offre appréciable de programmes abordant des thèmes liés à la sexologie, l'intervention professionnelle dans ce domaine demeure non réglementée. Contrairement à la

situation québécoise, les termes *Sexologist* et *Sex Therapist* ne sont pas réservés pour désigner une pratique normée et rigoureuse en sexologie, mais réfèrent plutôt à toute professionnelle et tout professionnel qui intervient en lien avec la sexualité.

Le titre de sexologue n'est pas régi aux États-Unis par un ordre ou par une association professionnelle ayant pour mandat de protéger les intérêts du public. Bien qu'il n'existe pas de formation professionnelle en sexologie, de nombreux programmes universitaires sont cependant offerts abordant des thématiques liées à la sexualité humaine, cela dans une trentaine d'états. Comme c'est le cas au Canada, la plupart des programmes sont principalement axés sur les études féministes, de genre et LGBTQI+.

2.3 L'opportunité institutionnelle

La création d'un nouveau programme de baccalauréat en sexologie s'inscrit parfaitement dans l'objectif 1.1.2 (Améliorer l'offre de formation) de la *Planification stratégique 2017-2022* de l'Université Laval. Le nouveau programme rejoint aussi l'objectif 1.1 (Mettre de l'avant des occasions d'apprentissage attractives, expérientielles, interprofessionnelles, ancrées dans les réalités professionnelles, tout au long de la vie) de la *Planification stratégique 2020-2025* de la Faculté de médecine ainsi que l'Enjeu 1 (Actualiser l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins des étudiantes, étudiants et de la société) de la *Planification stratégique 2017-2022* de la Faculté des sciences sociales.

Dès 1985, l'Université Laval a offert un certificat en sexualité humaine et, en 1997, un microprogramme sur les violences sexuelles a été mis sur pied. Le certificat en santé sexuelle a été créé en 2017 pour remplacer le premier. Le certificat en santé sexuelle est offert entièrement à distance afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants tant dans la Capitale-Nationale, qu'en Chaudière-Appalaches et dans les régions. Il attire des étudiantes et étudiants des quatre coins du Québec, du reste du Canada, de l'Europe et même d'Afrique. Le certificat propose un tour d'horizon de thématiques ciblées en sexologie et aborde l'intervention de manière relativement superficielle puisque les étudiantes et étudiants du programme ne peuvent pas intervenir à titre de sexologue après l'obtention de leur certificat.

Le microprogramme sur les violences sexuelles comporte des cours en présentiel ainsi qu'à distance ou hybrides afin de donner toute la flexibilité nécessaire aux étudiantes et étudiants qui présentent différents cheminements scolaires. La clientèle du microprogramme est très variée. Elle comprend des professionnelles et professionnels de divers milieux tels que des policières et policiers, des infirmières et infirmiers, des intervenantes et intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse, des agentes et agents de probation, etc. qui éprouvent le besoin de se former spécifiquement en lien avec les violences sexuelles soit pour être plus sensibilisés à ce sujet ou par souci de mieux intervenir.

L'Université Laval offre des programmes de premier cycle menant à un grade dans des domaines connexes de la sexologie qui intègrent la relation d'aide : la psychologie, la criminologie, le travail social et la médecine. Le programme de baccalauréat en sexologie ne devrait pas avoir un impact

négatif sur ces programmes connexes puisqu'il propose une formation sur des contenus nouveaux qui sont abordés sous une lunette sexologique et il est le seul pouvant mener au titre de sexologue accrédité par l'OPSQ. Il est complémentaire aux autres programmes.

Une proportion importante de diplômées et diplômés du baccalauréat en sexologie poursuit des études aux cycles supérieurs. Plusieurs programmes de maîtrise offerts à l'Université Laval s'avèrent pertinents pour les futures diplômées et futurs diplômés du baccalauréat en sexologie :

- affaires publiques
- anthropologie
- criminologie
- épidémiologie
- neurosciences
- sciences de l'orientation
- sciences politiques
- travail social.

Les personnes diplômées du baccalauréat en sexologie voulant s'inscrire à ces programmes pourraient avoir à compléter une scolarité préparatoire.

Plus d'une soixantaine de professeures et professeurs de l'Université Laval – rattachés à divers centres et regroupements de recherche – poursuivent des activités de recherche sur des thématiques liées à la sexologie. Leurs travaux contribuent, d'une part, à promouvoir les avancées en sexologie et, d'autre part, à approfondir notre compréhension des questions qui se situent à l'intersection entre la sexologie et d'autres domaines de recherche. La contribution de ces professeures et professeurs au domaine de la sexologie et leur rayonnement favorise les collaborations de recherche entre les membres de l'Université Laval, mais aussi avec des chercheuses et chercheurs d'autres universités au Québec, au Canada et à l'étranger. Ce bassin de professeures et professeurs assure la formation à la recherche en sexologie et l'encadrement des étudiantes et étudiants.

En plus des programmes de formation et de recherche, l'Université Laval est impliquée depuis plusieurs années dans diverses initiatives liées au domaine de la sexologie qui ciblent tant la communauté universitaire que la population générale dans la Capitale-Nationale et les régions environnantes. Ces initiatives touchent la diversité sexuelle et de genre, l'éducation à la sexualité, la prévention des violences sexuelles et les enjeux féministes.

2.4 Le projet de programme

Le programme proposé est un programme de baccalauréat en sexologie de 90 crédits menant à l'obtention du grade de bachelier ès sciences (B. Sc.). Il est rattaché à la Faculté de médecine et à la Faculté des sciences sociales. La mise en commun de l'expertise développée dans ces deux champs d'études offre une opportunité de formation unique en sexologie. Par sa double filiation, le programme s'inscrit dans deux longues traditions visant, d'une part, à comprendre l'humain

dans ses interactions avec son environnement et à intervenir pour favoriser son bien-être et, d'autre part, à analyser le fonctionnement de l'humain et à préserver les meilleures conditions de santé par la promotion, la prévention, le dépistage et le traitement. L'élaboration de cette formation montre sans équivoque la pluridisciplinarité de la sexologie et la positionne comme discipline autonome à l'Université Laval, favorisant son rayonnement dans la communauté universitaire et dans les milieux de pratique.

2.5 Les objectifs du programme

L'objectif général du programme de baccalauréat en sexologie consiste à former des sexologues habilité.e.s à intervenir dans le cadre de leur champ d'exercices, qui consiste « *évaluer le comportement et le développement sexuels de la personne, déterminer, recommander et effectuer des interventions et des traitements dans le but de favoriser un meilleur équilibre sexuel chez l'être humain en interaction avec son environnement* » (PL21). Plus spécifiquement, les sexologues seront formé.e.s pour évaluer le développement sexuel et l'expérience de la sexualité en fonction de facteurs individuels, éthiques, environnementaux et sociaux et pour intervenir de façon à améliorer, maintenir ou rétablir la santé et le bien-être sexuels des personnes. À cela s'ajoutent les objectifs généraux de tout programme de baccalauréat tels qu'ils sont présentés dans le Règlement des études de l'Université Laval.

Le programme privilégie les orientations suivantes dans la formation de l'étudiante ou l'étudiant :

- la formation de professionnelles et professionnels montrant une excellente connaissance des fondements théoriques, scientifiques et pratiques du domaine de la sexologie ;
- le développement d'une curiosité intellectuelle, d'un esprit critique et indépendant, d'une capacité à résoudre des problèmes et à prendre des décisions à travers le processus thérapeutique, la recherche et le développement personnel ;
- l'intégration des données scientifiques et probantes dans la pratique sexologique ;
- la démonstration d'intégrité et la responsabilisation face aux normes et règles éthiques régissant la pratique de la sexologie et au développement de la profession ;
- la préparation au raisonnement clinique par l'acquisition de solides bases théoriques et pratiques et d'un savoir-être bien intégrés ;
- la formation de professionnelles soucieuses et professionnels soucieux d'apprendre sur eux-mêmes et de s'engager dans l'évaluation continue de leur pratique ;
- la formation de professionnelles et professionnels conscients de leur rôle dans l'atteinte ou le rétablissement de l'équilibre sexuel et montrant du leadership dans la promotion de celui-ci dans les divers milieux de pratique ;
- le développement de la capacité à collaborer de manière enrichissante et respectueuse avec la clientèle et les autres professionnelles et professionnels ainsi qu'au sein de la communauté de pratique en sexologie.

Bien qu'elle favorise une diversité de points de vue et le développement du sens critique, la formation en sexologie à l'Université Laval met l'accent sur :

- les connaissances issues de la recherche scientifique ;
- les données considérées probantes (lorsqu'elles existent) ;

- les modèles de pratiques et les savoirs professionnels éthiques et reconnus, tout en étant ouverte à l'innovation et l'évaluation continue des pratiques professionnelles ;
- le respect inconditionnel des balises, normes et standards déontologiques de la profession de sexologue ;
- la prévention des discriminations, exclusions, exploitations, harcèlements ou violences à l'endroit des personnes, des groupes ou des communautés.

2.6 Les compétences à développer chez l'étudiante ou l'étudiant

Une approche par compétences s'avère pertinente dans le cadre du baccalauréat en sexologie, qui se veut professionnalisant, à travers une formation théorique et pratique qui met tout particulièrement l'accent sur l'intervention et la recherche. Dans cette optique, les cinq grandes compétences ciblées dans le présent programme sont :

- l'expertise ;
- le professionnalisme ;
- la collaboration ;
- la promotion ;
- la communication.

Compétences	Composantes
<p>EXPERTISE</p> <p>Réaliser une intervention sexologique favorisant l'amélioration, le maintien ou le rétablissement de la santé sexuelle</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Démontrer une compréhension des bases théoriques à la pratique et des thèmes relatifs au champ de pratique de la sexologie 2. Évaluer le développement sexuel et l'expérience de la sexualité de la clientèle 3. Justifier ses pratiques en fonction des données probantes 4. Concevoir un plan d'intervention sexologique 5. Réaliser une intervention sexologique 6. Réaliser la démarche clinique
<p>PROFESSIONNALISME</p> <p>Agir en professionnelle ou professionnel autonome, intègre et imputable de ses actes, conformément à la pratique sexologique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respecter la clientèle dans sa capacité de changement, son individualité, son autonomie et son expérience 2. Respecter le code de déontologie, l'éthique et la réglementation encadrant la pratique sexologique 3. Pratiquer de manière sécuritaire 4. Démontrer une attitude professionnelle 5. Établir et faire respecter les limites de la relation clinique 6. Démontrer une pratique réflexive
<p>COLLABORATION</p> <p>Collaborer efficacement avec la clientèle, ses proches et les autres intervenantes et intervenants afin de fournir des interventions sexologiques de qualité</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire preuve d'ouverture, de flexibilité et de disponibilité dans l'établissement et le maintien de relations harmonieuses et respectueuses 2. Définir et respecter les tâches de chacune et chacun et les termes de la collaboration 3. Pratiquer la résolution de problèmes en tenant compte des autres opinions 4. Reconnaître et miser sur les forces de chacune et chacun 5. Faire preuve de leadership à titre d'experte ou d'expert sexologue 6. Pratiquer selon une approche centrée sur la clientèle
<p>PROMOTION</p> <p>Promouvoir le domaine de la sexologie et soutenir la population dans l'atteinte de la santé et du bien-être sexuels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir l'ensemble des activités de la sexologue et du sexologue 2. Faire preuve de rigueur et de crédibilité dans les interventions axées sur la promotion de la santé et du bien-être sexuels 3. Tenir compte des déterminants sociaux de la santé dans les interventions sexologiques 4. Promouvoir les meilleures pratiques relatives à l'intervention sexologique
<p>COMMUNICATION</p> <p>Communiquer efficacement avec la clientèle, ses proches et les autres intervenantes et intervenants afin de fournir des interventions sexologiques de qualité</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'exprimer clairement à l'écrit, à l'oral et de manière non verbale, en s'adaptant aux caractéristiques de l'auditoire 2. Faire preuve d'aisance à traiter de sujets en lien avec la sexualité 3. Synthétiser les informations pertinentes à transmettre en fonction d'une situation donnée 4. Établir un climat de communication favorisant les échanges

2.7 Le profil de sortie

La personne diplômée en sexologie aura développé :

A) une spécialisation en sexologie :

1. Une compréhension critique de la personne dans sa sexualité, des déterminants de la santé sexuelle et des fondements théoriques, scientifiques et empiriques et des enjeux contemporains reliés au domaine de la sexologie.
2. Des ressources permettant de développer, recommander et réaliser des interventions favorisant un meilleur équilibre et sentiment de bien-être sexuels chez la clientèle, en tenant compte de son expérience de la sexualité et de son environnement.

B) la capacité de réaliser les actes réservés ciblés par le programme :

L'évaluation du comportement et du développement sexuels :

1. de toute personne ;
2. d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une professionnelle habilitée ou un professionnel habilité ;
3. d'une adolescente ou d'un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

C) une expertise en sexologie :

Les ressources essentielles au travail d'intervention, d'éducation et de recherche dans la sphère de la sexualité ainsi que l'intégrité, l'engagement et une capacité à collaborer efficacement avec les professionnelles et professionnels et les clientèles de divers milieux.

D) le professionnalisme :

La capacité de pratiquer en conformité avec la déontologie de la profession et en intégrant les données probantes, les meilleures pratiques et en prenant en compte les facteurs qui influencent la santé et le bien-être sexuels.

2.8 Le design pédagogique

Le développement de compétences ciblées dans le baccalauréat en sexologie de l'Université Laval s'inscrit dans une approche programme. Cette démarche pédagogique vise à assurer la cohérence et l'intégration au sein et entre les composantes d'un programme d'études, l'intégration des apprentissages chez les étudiantes et les étudiants ainsi que la concertation et la collaboration entre les actrices concernées et acteurs concernés. Ainsi, les enseignantes et enseignants, la direction de programme, le personnel de soutien à la réussite scolaire et les étudiantes et étudiants ont une vision commune et collective du programme et de ses intentions pédagogiques.

Les contenus auxquels les étudiantes et étudiants sont exposés suivent un ordre logique et se complexifient au cours de la progression dans le programme. Dans le cas du baccalauréat en sexologie, ces contenus s'articulent autour des quatre axes et de la démarche d'intervention sexologique (promotion, éducation à la sexualité, prévention, soutien). Étant donné qu'il ouvre l'accès à l'OPSQ, le programme vise à former des intervenantes et intervenants qui pourront s'adapter aux situations professionnelles auxquelles ils sont confrontés en mobilisant leurs ressources en sexologie.

Tout au long des trois années d'études, l'étudiante ou l'étudiant obtiendra par ailleurs une rétroaction régulière quant au développement des compétences ciblées dans le programme, sur une plateforme numérique intitulée « Suivi du développement des compétences » (SDC). Dans tous les cours du programme, l'enseignante ou l'enseignant complètera le SDC en utilisant un code de couleurs pour chacune des compétences ciblées dans son cours. À partir de la deuxième session, un encadrement personnalisé sera offert dans les cours de Démarche d'intervention en sexologie. L'enseignante ou l'enseignant planifiera des rencontres avec chaque étudiante ou étudiant afin de discuter du niveau de développement des compétences visées dans les cours évalués durant la session. Dans l'éventualité où le développement d'une compétence n'atteint pas le niveau attendu, l'étudiante ou l'étudiant devra identifier des mesures concrètes d'amélioration à apporter (p. ex. l'exposition clinique à augmenter, des tâches à accomplir). De plus, à partir de la troisième cohorte, l'étudiante ou l'étudiant de première année sera jumelé à une étudiante ou un étudiant de troisième année pour faciliter son intégration ainsi que pour discuter des moyens possibles à mettre en place pour assurer le développement des compétences ciblées dans le programme. L'étudiante ou l'étudiant de troisième année agira ainsi comme mentor dans le suivi du développement des compétences.

3. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les conditions d'admission du programme et les exigences linguistiques sont décrites à l'annexe 1. Le programme est contingenté à 60 nouvelles inscriptions par année. Cette capacité d'accueil est liée aux contraintes d'infrastructure, d'organisation et de main-d'œuvre dictées par le contexte d'apprentissage proposé. Le contingentement du programme permettra d'assurer les places de stages fermes chaque année et un bon taux de placement des étudiantes et étudiants diplômés du programme qui contribueront à combler les besoins sociétaux en matière de sexologie.

Le processus d'admission est décrit à l'annexe 1.

Le baccalauréat propose un régime d'études à temps complet obligatoire sur trois ans. Cependant, la direction de programme peut autoriser exceptionnellement un cheminement à temps partiel.

Les modes de gestion du programme, l'évaluation périodique du programme et l'évaluation de l'enseignement s'inscrivent dans les pratiques encadrées par le Règlement des études, la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval et la Politique de valorisation de l'enseignement.

4. LA STRUCTURE DU PROGRAMME

4.1 L'organisation du programme

La structure du programme est présentée au tableau suivant. À l'exception des deux dernières, chaque session inclut un cours associé à chacun des quatre axes d'intervention en sexologie. À partir de la deuxième session, le cheminement intègre un cours de démarche d'intervention en sexologie à chacune des sessions. La formation pratique (quatre stages) se déroule pendant les trois dernières sessions du baccalauréat.

La structure du programme de baccalauréat en sexologie

	Axe				Démarche d'intervention
	Promotion	Éducation	Prévention	Soutien	
S1	Développement psychosexuel de l'enfant	Éducation à la sexualité I	Fonction sexuelle I	Théories et modèles en sexologie : santé et bien-être sexuels	Contexte sociojuridique et légal de l'intervention sexologique
S2	Développement psychosexuel de l'adolescent	Éducation à la sexualité II	Fonction sexuelle II	Les contextes de l'intervention sexologique	Démarche d'intervention en sexologie I
S3	Développement psychosexuel de l'adulte	Éthique et déontologie en sexologie	Violences intimes et sexuelles I	Santé psychologique et sexuelle	Démarche d'intervention en sexologie II
S4	Rapport au corps et à l'érotisme et expérience de l'intimité	Stage I	Violences intimes et sexuelles II	Diversité sexuelle et de genre	Démarche d'intervention en sexologie III
S5	Stage II	Méthodologie qualitative de recherche	Méthodologie quantitative de recherche	Cours optionnel I	Démarche d'intervention en sexologie IV
S6	Cours optionnel II	Cours optionnel III	Stage III	Stage IV	Démarche d'intervention en sexologie V

Le programme a été élaboré en respect des critères de formation de niveau premier cycle de l'OPSQ. Chacun des cours du programme a été pensé afin que les contenus et les évaluations accordent une place prédominante à un des quatre axes d'intervention reconnus en sexologie, soit : la promotion de la santé et du bien-être sexuels, l'éducation à la sexualité, la prévention et le soutien. Le programme est structuré de manière à ce que l'étudiante ou l'étudiant suive un cours se rapportant à chacun de ces axes toutes les sessions. Les cours obligatoires du programme visent le développement de l'expertise en sexologie.

Le contenu des cours est regroupé selon les sept thématiques suivantes qui sont au cœur de la discipline :

- le développement psychosexuel et les relations intimes ;
- l'éducation à la sexualité ;
- la fonction sexuelle ;
- les fondements de l'intervention sexologique ;
- les violences intimes et sexuelles ;
- la santé psychologique et sexuelle ;
- la méthodologie de recherche.

La structure du programme est décrite à l'annexe 1.

4.2 Les activités de stages

À ce jour, plus de 120 milieux ont accepté d'accueillir les futures stagiaires et futurs stagiaires du baccalauréat en sexologie. Les étudiantes et les étudiants déploient les connaissances théoriques et les habiletés développées dans le programme lors de quatre stages, chacun s'inscrivant dans un axe d'intervention reconnu en sexologie. Chacun des stages comporte un minimum de 105 heures et compte pour 3 crédits⁴. Le choix d'inclure quatre stages (plutôt que deux stages dans un milieu unique, comme c'est le cas dans le baccalauréat en sexologie de l'UQAM) vise à maximiser les expériences de formation pratique favorisant le développement des compétences et le sentiment de confiance des étudiantes et étudiants.

Les étudiantes et étudiants doivent avoir complété 45 crédits dans le programme avant d'accéder aux stages. Les deux premiers stages seront réalisés à raison d'une journée par semaine pendant une durée de 15 semaines. En réponse à une demande des milieux, les deux derniers stages pourront être réalisés selon une formule plus flexible, soit à raison d'une ou deux journées par semaine au cours de la session ou bien de manière intensive pendant les trois premières semaines de la session. La formation universitaire sera adaptée durant la dernière année, afin de tenir compte des différentes formules de stage.

4.3 Les modalités d'enseignement

Le programme de baccalauréat en sexologie comprendra une variété de modalités d'enseignement et s'appuiera sur des méthodes pédagogiques et des outils d'apprentissage qui ont fait leurs preuves dans les programmes de médecine, de réadaptation et de sciences sociales. L'environnement numérique d'études (ENE) sera employé pour la diffusion d'information pertinente à propos du programme et pour l'organisation des cours. Un site programme sera créé pour fournir un accès facile à l'étudiante ou l'étudiant, à l'information pertinente au programme, à la vie étudiante et à l'Université Laval.

⁴ Ces normes sont en conformité avec le Règlement de formation de l'OPSQ pour le baccalauréat en sexologie, qui requiert 420 heures de stage ou 12 crédits en intervention sexologique (dont 45 heures d'évaluation).

Les étudiantes et étudiants seront exposés à des enseignements faisant appel à de l'enseignement magistral interactif, des capsules narrées, des vidéos, des entrevues, des vignettes et des études de cas, des mises en scène, de la mise en pratique des habiletés d'intervention ainsi que de la production d'outils sexologiques. Des espaces de collaboration seront aussi créés.

4.4 Les modalités d'évaluation

L'évaluation des apprentissages sera faite de manière continue. Le comité d'implantation du baccalauréat en sexologie incitera le corps enseignant à recourir de façon privilégiée aux évaluations formatives fréquentes avec rétroaction constructive de sorte que l'étudiante ou l'étudiant sera apte à mesurer le développement des apprentissages et des compétences ciblés au regard des évaluations sommatives, des objectifs et des finalités du programme. Des évaluations sommatives sont incluses dans tous les cours et visent principalement l'intégration des connaissances théoriques dans la résolution de problèmes, l'évaluation, l'élaboration de stratégies d'intervention et l'application de la démarche d'intervention en sexologie. Les méthodes d'évaluation prendront des formes variées telles que des examens de compréhension, des présentations orales, des mises en situation, l'utilisation des habiletés d'intervention de manière adéquate et adaptée à une situation donnée, etc.

L'évaluation des stages aura lieu à la mi-session et à la fin de la session. Avant le début du stage, la stagiaire ou le stagiaire, la personne responsable des stages dans le milieu et la personne superviseure des stages élaboreront le contrat d'apprentissage incluant les apprentissages et compétences ciblés par le stage, les besoins d'apprentissage identifiés par l'étudiante ou l'étudiant ainsi que les attentes du milieu explicitées par la personne responsable du stage. À la mi-stage, les trois parties procéderont à l'évaluation du rendement de la stagiaire ou du stagiaire, selon les critères préétablis, cela sur un formulaire informatisé. Leur évaluation sera comptabilisée automatiquement dans la plateforme de suivi des compétences. Le même processus sera appliqué à la fin du stage. La personne superviseure de stage rencontrera l'étudiante ou l'étudiant pour passer en revue les éléments évalués et lui formuler des recommandations pour la poursuite de son cheminement dans le programme, ses futurs stages et sa carrière professionnelle. Les compétences évaluées par la personne responsable des stages dans le milieu (professionnalisme collaboration) compteront pour 40 % de la note et celles évaluées par la personne superviseure de stage (expertise, professionnalisme collaboration) compteront pour 60 %.

4.5 Le cheminement type

Un cheminement à temps plein dans le programme est prévu afin d'assurer la progression des apprentissages et l'atteinte des objectifs de formation dans les délais prescrits. Les étudiantes et étudiants seront admis au programme dans un régime d'études à temps complet obligatoire. L'étudiante ou l'étudiant désirant poursuivre ses études à temps partiel sera invité à communiquer avec la direction de programme qui procédera à l'étude de son dossier. Dans les cas où cette disposition est conforme au Règlement des études et aux directives institutionnelles,

un cheminement personnalisé à temps partiel sera établi avec l'étudiante ou l'étudiant, favorisant sa réussite dans le programme.

5. LES MESURES DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Plusieurs mesures seront mises en place afin d'identifier rapidement les étudiantes et étudiants pouvant bénéficier d'un soutien dans le cadre de leur cheminement dans le programme.

Suivi des compétences. Un outil inspiré de celui utilisé depuis plusieurs années dans le programme de doctorat en médecine sera élaboré pour suivre le développement des compétences ciblées dans le programme.

Préparation aux stages. En vue de l'attribution des stages, la coordonnatrice des stages rencontrera chaque étudiante ou étudiant six mois avant le début de son stage. Cette rencontre vise à identifier les préférences de stage et les disponibilités de l'étudiante ou l'étudiant ainsi que d'amorcer la réflexion relative aux objectifs du stage et des connaissances théoriques et habiletés à déployer dans l'atteinte de ceux-ci. La coordonnatrice sera dès lors en mesure d'observer le niveau d'intégration des compétences du programme par l'étudiante ou l'étudiant, son engagement dans la réussite de son stage et de signaler tout problème à la direction de programme.

Direction des affaires étudiantes (DAE). La Direction des affaires étudiantes offre des services-conseils aux étudiantes et étudiants de la Faculté de médecine qui souhaitent obtenir de l'écoute, des pistes de solution aux problèmes personnels ou scolaires vécus (p. ex. stress, anxiété de performance), du soutien, dénoncer une situation d'intimidation/de harcèlement/de violence ou une référence vers des ressources spécialisées. La DAE fait le pont avec le Centre d'aide aux étudiants qui offre une gamme plus variée de ressources à la communauté étudiante de l'Université.

Les étudiantes et les étudiants pourront également bénéficier des ressources intentionnelles d'appui à la réussite telles que les outils de suivi à la réussite du portail de cours et les formations diverses du Centre d'aide aux étudiants (CAE). Le CAE offre par ailleurs des services de soutien psychologique et des conseils en matière d'orientation.

6. LES RESSOURCES

6.1 Ressources enseignantes

La majorité des cours du baccalauréat en sexologie seront offerts à la Faculté de médecine. Actuellement, deux professeures et 13 chargées d'enseignement clinique et chargés d'enseignement clinique sont responsables des contenus des programmes de sexologie existants. Il est prévu que les deux professeures de sexologie concentrent leurs activités d'enseignement exclusivement dans le nouveau programme de baccalauréat et que les chargées d'enseignement clinique et chargés d'enseignement clinique des programmes existants en sexologie prennent la relève de leurs enseignements, conjointement avec une professeure ou un professeur embauché pour prendre le relais de la direction de ces programmes. Par ailleurs, quatre professeures ou professeurs devront être embauchés pour combler les besoins relatifs à la mise sur pied et à l'enseignement des contenus du baccalauréat en sexologie. Les quatre professeures ou professeurs seront recrutés avant l'amorce du programme, à raison de deux lors de l'année financière 2021-2022 et de deux pour l'année financière suivante (2022-2023).

Année 1 :

- une professeure ou un professeur spécialisé dans le domaine de l'évaluation et de l'intervention sexologique auprès des personnes victimes de violences sexuelles ;
- une professeure ou un professeur spécialisé dans le domaine de l'évaluation et de l'intervention sexologique auprès de clientèles jeunesse.

Année 2 :

- une professeure ou un professeur spécialisé dans le domaine de l'éducation à la sexualité.
- une professeure ou un professeur détenant une formation universitaire en sexologie, apte à prendre la direction des programmes courts de premier cycle en sexologie offerts à la faculté de médecine.

La faculté s'engage à embaucher les quatre professeures ou professeurs de sexologie avant la mise sur pied du programme.

Quant à la Faculté des sciences sociales, elle prendra en partie en charge la formation des étudiantes et étudiants du baccalauréat en sexologie, notamment sur le plan de la méthodologie et des cours hors du champ de savoir (optionnels).

Le baccalauréat en sexologie de l'Université Laval comprend 4 stages et 5 cours de démarche d'intervention. Une chargée d'enseignement en médecine collabore depuis l'amorce des travaux d'élaboration du baccalauréat en sexologie à l'établissement de partenariats avec les milieux. Une fois que le programme sera démarré, elle s'assurera de la disponibilité des milieux de stages et veillera à l'attribution des places de stage aux étudiantes et étudiants du programme. Elle coordonnera également les activités des superviseuses et superviseurs à l'Université et les personnes responsables des stages dans les milieux de pratique. La coordination des stages

requerra 3 jours par semaine avant le démarrage du programme et 5 jours par semaine après celui-ci.

Une chargée d'enseignement clinique ou un chargé d'enseignement clinique sera responsable de l'enseignement du cours Fonction sexuelle I. Les superviseuses et superviseurs de stage seront des sexologues embauchés à titre de chargées d'enseignement clinique et chargés d'enseignement clinique. Les 28 charges de supervision de stage pourront être attribuées de manière individuelle ou en blocs (p. ex. 4 charges/an) aux chargées d'enseignement clinique et chargés d'enseignement clinique, selon leurs disponibilités. Des chargées d'enseignement clinique et chargés d'enseignement clinique seront également responsables d'enseigner les cours de démarche d'intervention en sexologie. Ces cours représentent 30 charges d'enseignement. Plusieurs des chargé.e.s d'enseignement clinique qui dispensent les contenus des programmes actuels en sexologie (8/13) ont déjà fait part de leur intérêt marqué pour l'enseignement du baccalauréat en sexologie. Les autres chargé.e.s d'enseignement clinique seront recrutés parmi les sexologues qui pratiquent dans les milieux ou en bureau privé dans la Capitale-Nationale et les régions avoisinantes.

6.2 Autres ressources humaines

Le personnel responsable de la gestion des dossiers étudiants et de l'administration du nouveau programme de baccalauréat en sexologie relèvera principalement du vice-décanat aux études de premier cycle (VDEPC) de la Faculté de médecine. Le programme de baccalauréat nécessite l'équivalent d'embauche d'une conseillère ou d'un conseiller en gestion des études à raison de 2 jours par semaine. L'agente ou un agent de gestion des études consacrera 1,5 jour par semaine aux opérations du baccalauréat en sexologie. Une agente ou un agent de secrétariat consacrera 1,5 jour par semaine, pour assumer la responsabilité des tâches de secrétariat associées au baccalauréat en sexologie. L'élaboration du programme de baccalauréat en sexologie, sa mise en œuvre et le suivi de son implantation requièrent l'assistance d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique.

6.3 Ressources matérielles

Basé sur l'utilisation actuelle des salles de cours qui ont une capacité d'au moins 66 étudiantes ou étudiants, il est prévu que le pavillon Ferdinand-Vandry puisse accueillir les cours en grand groupe du baccalauréat en sexologie. Quant aux cours de méthodologie et aux cours optionnels rattachés à la Faculté des sciences sociales, ceux-ci sont typiquement offerts dans les pavillons Charles-de-Koninck et Félix-Antoine-Savard. Le pavillon Ferdinand-Vandry compte 29 laboratoires d'enseignement. Ces salles, d'une capacité d'une douzaine d'étudiantes ou étudiants, servent aux rencontres en petits groupes au cours desquelles les étudiantes ou étudiants font l'apprentissage des habiletés d'intervention et la résolution de problèmes. La disponibilité de ces salles ne représente pas un enjeu.

La Bibliothèque de l'Université Laval comprend des ouvrages et revues scientifiques incontournables dans l'enseignement de la sexologie. En effet, une analyse de la collection de la

bibliothèque a été réalisée et a permis de faire ressortir que celle-ci comprend déjà un abonnement à plus d'une trentaine de revues scientifiques qui sont les plus susceptibles d'être consultées par les professeures, professeurs, étudiantes et étudiants du programme.

7. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

7.1 Prévisions des effectifs étudiants

Une cohorte annuelle de 60 étudiantes ou étudiants est envisagée pour les cinq premières années d'implantation du programme. Ce nombre pourra être réévalué selon l'évolution des besoins et des ressources disponibles. Les prévisions d'effectifs étudiants ont notamment été établies à partir d'un sondage réalisé à l'automne 2018 auprès des étudiantes et étudiants ayant un statut actif à l'Université Laval.

L'Université Laval deviendra la deuxième université québécoise à offrir un programme de baccalauréat en sexologie. Le contexte de rareté, la popularité du programme auprès des collégiennes et collégiens et l'accent mis sur la promotion dans les régions favoriseront le recrutement étudiant.

7.2 Budget de fonctionnement

L'analyse de la faisabilité financière du programme de baccalauréat en sexologie a été réalisée conjointement avec le Service des finances. Le scénario utilisé pour ces calculs prévoit 60 étudiantes ou étudiants par année avec une attrition de 11 étudiantes ou étudiants entre la première et la deuxième année du programme et une attrition de 7 étudiantes ou étudiants entre la deuxième et la troisième année du programme. La masse salariale équivaut à 98,2 % de l'ensemble des dépenses pour le programme (excluant les dépenses de soutien). Selon les calculs effectués, le programme sera déficitaire de 194 184,00 \$ la première année, mais les revenus seront plus importants que les dépenses de fonctionnement dès la deuxième année et pour les années suivantes. Il est prévu que les revenus seront versés à la Faculté de médecine et à la Faculté des sciences sociales en fonction de l'effectif étudiant dans chaque cours

Année	Crédits totaux *	EETP pondérés *	Revenus totaux (\$)	Dépenses totales (\$)	Surplus (déficit)	Cumulatif
1	1 691	118	745 718	939 902	(194 184)	(194 184)
2	3 484	244	1 536 545	1 017 825	518 720	324 536
3	3 981	279	1 755 721	1 160 707	595 014	919 550
4	4 176	292	1 841 568	1 175 777	665 791	1 585 341

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

1. Remarques générales

La Faculté de médecine et la Faculté des sciences sociales ont déposé un rapport d'élaboration très étoffé, comportant tous les éléments qui permettent d'évaluer sa qualité et sa pertinence, tant pour la région de la Capitale-Nationale et l'est du Québec, que pour l'Université. L'élaboration d'un programme de grade dont le curriculum nécessite en grande partie la création de nouveaux cours constitue un important défi. Le comité d'élaboration a réalisé des études et des sondages auprès des différentes parties prenantes, à savoir les étudiantes et étudiants et les milieux de stages pressentis, faisant en sorte que les besoins et les opportunités sont bien étayés et démontrés. Par ailleurs, il a été accompagné par la directrice de l'OPSQ, ce qui nous assure que les exigences de l'ordre seront satisfaites.

2. Commentaires spécifiques

2.1 PERTINENCE DE LA FORMATION

Le Québec a joué un rôle de premier plan dans l'émergence et le développement de la sexologie comme discipline universitaire et de la profession de sexologue. En revanche, l'expertise sexologique se trouve majoritairement dans la grande région de Montréal, probablement parce que cette région est la seule à offrir une formation universitaire de niveau baccalauréat en sexologie. Les milieux sondés par les responsables du projet ont révélé une demande pressante de spécialistes formés pour intervenir dans une diversité de contextes, mais notamment en prévention, en éducation et en santé sexuelle. Les perspectives d'emploi sont excellentes.

La Faculté de médecine a implanté des programmes courts en sexologie (certificat en santé sexuelle et microprogramme sur les violences sexuelles), et le présent projet est une suite logique dans le développement de la discipline à l'Université. Il s'agit d'une étape cruciale qui devrait mener éventuellement, croyons-nous, à l'émergence de formations aux cycles supérieurs. Les sexologues qui détiennent une maîtrise peuvent réaliser des tâches qui comprennent l'évaluation des troubles sexuels, la conclusion clinique et l'impression clinique en présence de troubles sexuels ou de santé mentale, de même que la planification et la réalisation d'un traitement sexologique. En outre, la maîtrise donne accès au permis de psychothérapeute émis par l'OSPO. La Commission croit que rapidement, les étudiantes et étudiants manifesteront leur intérêt à pousser leur formation au niveau de la maîtrise, et elle encourage les responsables à poursuivre leur réflexion afin de développer un continuum baccalauréat-maîtrise. D'ici là, les bacheliers et bachelières auront la possibilité de poursuivre à la maîtrise dans différents programmes des deux facultés partenaires (p. ex. : neurosciences, criminologie, anthropologie, épidémiologie...).

Si la sexologie comme discipline universitaire est encore jeune à l'Université, l'écosystème de la recherche qui touche à la sexologie est déjà riche. Même si le présent projet de baccalauréat ne comporte pas encore d'activités d'initiation à la recherche, hormis les cours de méthodologie, des chercheuses et des chercheurs des deux facultés ont été invités à contribuer au nouveau programme. À la suggestion de la Commission, les responsables ont brossé un portrait plus exhaustif de l'écosystème de recherche afin d'enrichir l'opportunité institutionnelle. Une mise à jour des programmes touchant les féminismes et les études de genre, de même que des formations offertes aux membres de la communauté en matière de prévention des violences sexuelles a aussi été effectuée.

2.2 LE PROJET DE PROGRAMME

Le baccalauréat s'inscrit dans une approche programme et par compétences qui vise à mettre les étudiantes et les étudiants en action dans leur apprentissage. Les cinq compétences visées sont l'expertise, le professionnalisme, la collaboration, la promotion et la communication. À titre de compétence, la promotion est entendue comme la compétence à promouvoir à la fois le domaine (p. ex. promouvoir la santé et le bien-être sexuels) comme la profession.

Le programme a été structuré pour que les quatre axes d'intervention sexologiques soient couverts chaque session : la promotion de la santé et du bien-être sexuels, l'éducation à la sexualité, la prévention et le soutien aux personnes. Dès l'entrée dans le programme, un cours obligatoire sur le développement psychosexuel de l'enfant doit être suivi. Cela justifie le fait que les conditions d'admission, dont la réussite du cours Psychologie 101 ou Psychologie 102, doivent être satisfaites au moment de s'inscrire au programme. Toute scolarité préparatoire devra être complétée avant l'admission au programme. Le cheminement, l'approche programme et l'approche par compétences de même que les exigences de l'OPSQ font en sorte les cours réalisés dans le cadre du certificat ne pourront être crédités dans le baccalauréat. Cependant, les personnes qui abandonneraient le baccalauréat pourraient se voir reconnaître des crédits de cours dans le cadre du certificat.

Le design pédagogique est riche et diversifié. Par ailleurs, la maîtrise de ces approches innovantes nécessite que les enseignantes et enseignants soient bien conseillés pour s'assurer de l'engagement réel des étudiantes et étudiants. Les responsables ont mis en relief les nombreuses activités de formation et d'accompagnement pédagogique qu'offre le vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel de la FMed. Les stages sont étroitement encadrés. Comme c'est le cas dans plusieurs programmes du domaine de la santé et des services sociaux, certains milieux d'accueil exigent que les stagiaires remplissent une déclaration d'antécédents judiciaires. Cette déclaration n'a pas à être remplie avant l'admission, mais les candidates et candidats sont bien informés qu'elle pourrait être exigée dans certains milieux. L'évaluation formative en continu est assurée tant dans les cours que durant les stages. La FMed a développé des outils, dont des outils numériques, pour assurer différents suivis (p. ex. portail de programme, plateforme de suivi des démarches d'intervention, IDEO). Des outils spécifiques au programme seront conçus grâce à la collaboration d'autres programmes de cette faculté.

Le rapport d'élaboration décrit en détail les objectifs de formation, les compétences et les sous-compétences à développer dans le programme et il fait la démonstration de l'adéquation entre les objectifs, les compétences et les activités de formation.

Le sentiment d'appartenance au programme et l'engagement dans les études seront développés et renforcés par une activité d'accueil, des activités d'intégration, du mentorat, des rencontres individuelles avec la direction de programme et autres. Le programme aura son propre portail qui comprendra toute l'information nécessaire à la réussite.

2.3 FAISABILITÉ

Le programme de baccalauréat en sexologie requiert l'embauche de quatre nouvelles ressources professorales, d'une chargée d'enseignement en médecine (coordonnatrice des stages), ainsi que de sexologues responsables de 31 charges d'enseignement et de 28 charges de supervision de stage.

Les prévisions d'effectifs étudiants sont réalistes. Il est prévu que le programme soit rentable dès la deuxième année, si l'on exclut les dépenses de soutien. La Commission a constaté que les responsables ont voulu jouer de prudence en incluant dans les dépenses les ressources professorales déjà embauchées. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les étudiantes et étudiants sondés, la nouveauté de la formation et le contingentement, le programme devrait être populaire. Des activités de recrutement facultaires ou institutionnelles seront tenues pour s'assurer que le nouveau programme soit connu.

3. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Compte tenu de l'analyse du dossier soumis, la Commission des études recommande :

1. D'approuver la création du programme de baccalauréat en sexologie tel que présenté à l'Annexe 1 du présent Avis ;
2. De délivrer, sous réserve d'une recommandation favorable des autorités compétentes, conformément à l'article 222 des *Statuts de l'Université Laval*, le grade de Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) à toute personne ayant satisfait aux exigences dudit programme ;
3. De rattacher le programme à la Faculté de médecine et à la Faculté des sciences sociales ;
4. De confier au Comité exécutif le soin de fixer la date d'implantation du programme de baccalauréat en sexologie une fois reçues les approbations usuelles du Bureau de coopération interuniversitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Pour la Commission des études,

A handwritten signature in blue ink that reads "Marie Audette".

Marie Audette
Présidente

28 mai 2021

Baccalauréat en sexologie

Description officielle

Diplôme : Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Nombre de crédits : 90 crédits

Reconnaissance d'acquis maximale : 45 crédits

Conditions d'admission

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC en sciences, lettres et arts
- OU DEC en sciences de la nature ET avoir réussi le cours suivant :
 - Psychologie 101 ou 102
- OU autre DEC ET avoir réussi les cours suivants :
 - Biologie 901 ou 921
 - Psychologie 101 ou 102
 - Méthodes quantitatives en sciences humaines 360-300-RE
 - Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300 (ou Méthodes quantitatives avancées 201-301-RE ou Statistiques en sciences humaines 952-024) ou Mathématiques 337 (ou NYA et 307) (ou 103-RE, 203-RE et 105-RE) (ou NYA, NYB et NYC)

Toutes les exigences doivent être satisfaites au moment de s'inscrire au programme.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Critères de sélection

Examen CASPer

Les candidats doivent tous se soumettre à l'examen de jugement situationnel CASPer (Sciences de la santé – Niveau 2, en français) pour l'année d'admission visée dans les délais requis. Toutes les informations concernant les modalités et les dates d'examens sont disponibles sur le site de l'examen CASPer (<https://altusassessments.com/casper/>)

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire (50 %) et du résultat obtenu à l'examen de jugement situationnel CASPer (50 %).

Antécédents judiciaires

Certains milieux de stages exigent que l'étudiant remplisse un formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires avant de pouvoir être reçu en stage. Selon la nature des infractions déclarées, l'étudiant pourrait se voir refuser l'accès aux milieux de stage.

Études au Canada hors Québec

Candidat admissible

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires
- ET formation jugée satisfaisante en statistiques, en psychologie et en biologie

Toutes les exigences doivent être satisfaites au moment de s'inscrire au programme.

Candidat adulte

Le [candidat adulte](#) qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences mentionnées plus haut peut être admissible.

Critères de sélection

Examen CASPer

Les candidats doivent tous se soumettre à l'examen de jugement situationnel CASPer (Sciences de la santé – Niveau 2, en français) pour l'année d'admission visée dans les délais requis. Toutes les informations concernant les modalités et les dates d'examens sont disponibles sur le site de l'examen CASPer (<https://altusassessments.com/casper/>).

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire (50 %) et du résultat obtenu à l'examen de jugement situationnel CASPer (50 %).

Études hors Canada

Candidat admissible

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures

- ET formation jugée satisfaisante en statistiques, en psychologie et en biologie

Toutes les exigences doivent être satisfaites au moment de s'inscrire au programme.

Candidat adulte

Le candidat résident permanent ou citoyen canadien peut être admissible à titre de [candidat adulte](#).

Critères de sélection

Examen CASPer

Les candidats doivent tous se soumettre à l'examen de jugement situationnel CASPer (Sciences de la santé – Niveau 2, en français) pour l'année d'admission visée dans les délais requis. Toutes les informations concernant les modalités et les dates d'examens sont disponibles sur le site de l'examen CASPer (<https://altusassessments.com/casper/>)

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire (50 %) et du résultat obtenu à l'examen de jugement situationnel CASPer (50 %).

Antécédents judiciaires

Certains milieux de stages exigent que l'étudiant remplisse un formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires avant de pouvoir être reçu en stage. Selon la nature des infractions déclarées, l'étudiant pourrait se voir refuser l'accès à ces milieux de stage.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).

Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Connaissance du français

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 600/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 14/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)

Selon le résultat, le candidat pourrait devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Contingentement ou capacité d'accueil

Le baccalauréat en sexologie est un [programme contingenté](#) à 60 places.

Date limite de dépôt

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Renseignements et directives

Orientation

Le baccalauréat en sexologie s'inscrit dans une approche par compétences. Les cinq compétences visées sont :

- l'expertise
- le professionnalisme
- la collaboration
- la promotion
- la communication

Les cours sont regroupés selon les quatre axes d'intervention reconnus en sexologie, soit : la promotion de la santé et du bien-être sexuels, l'éducation à la sexualité, la prévention et le soutien aux personnes.

Objectifs

Objectif général

Former des sexologues habilités à intervenir dans le cadre de leur champ d'expertise, qui consiste à :

- évaluer le comportement et le développement sexuels de la personne;
- recommander, planifier et réaliser des interventions afin de favoriser un meilleur équilibre sexuel chez la personne ou les personnes en interaction avec leur environnement (art. 37 du Code des professions).

Objectifs spécifiques

Les étudiants seront formés pour :

- évaluer le développement sexuel et l'expérience de la sexualité en fonction de facteurs individuels, éthiques, environnementaux et sociaux;
- intervenir de façon à améliorer, maintenir ou rétablir la santé et le bien-être sexuels des personnes.

Profil de sortie

Au terme de ses études, la personne diplômée du baccalauréat en sexologie aura développé :

A) une spécialisation en sexologie :

1. Une compréhension critique de la personne dans sa sexualité, des déterminants de la santé sexuelle et des fondements théoriques, scientifiques et empiriques et des enjeux contemporains reliés au domaine de la sexologie.
2. Des ressources permettant de développer, recommander et réaliser des interventions favorisant un meilleur équilibre et sentiment de bien-être sexuels chez la clientèle, en tenant compte de son expérience de la sexualité et de son environnement.

B) la capacité de réaliser les actes réservés ciblés par le programme :

L'évaluation du comportement et du développement sexuels :

1. de toute personne;
2. d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité;
3. d'un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

(Voir [Lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des sexologues du Québec](#)).

C) une expertise en sexologie :

- Les ressources essentielles au travail d'intervention, d'éducation et de recherche dans la sphère de la sexualité ainsi que l'intégrité, l'engagement et une capacité à collaborer efficacement avec professionnels et les clientèles de divers milieux.

D) le professionnalisme :

- La capacité de pratiquer en conformité avec la déontologie de la profession, et en intégrant les données probantes, les meilleures pratiques et en prenant en compte les facteurs qui influencent la santé et le bien-être sexuels.

Responsable

Direction de programme

À confirmer

Faculté de rattachement

Faculté de médecine

Ce programme est offert conjointement par la Faculté de médecine et par la Faculté des sciences sociales.

Compétences linguistiques à atteindre

L'étudiant admis à ce programme doit satisfaire au seuil de maîtrise de la langue anglaise exigé. Ce seuil doit être atteint pour pouvoir obtenir son diplôme. Cette exigence de diplomation peut être satisfaite de diverses manières :

- être titulaire d'un DEC émis par un collège anglophone ET avoir réussi l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature en anglais;
- avoir atteint le niveau de connaissance du cours [ANL-3010](#) Advanced English I;
- avoir obtenu un résultat égal ou supérieur à 58 au test de classement VEPT.

Structure du programme

Activités de formation communes

Cours	Titre	Crédits exigés
Sexologie		81
SEX-1201	Développement psychosexuel de l'enfant	3
SEX-1202	Éducation à la sexualité I : fondements et état des pratiques	3
SEX-1203	Fonction sexuelle I : anatomie, neurobiologie et pharmacologie	3
SEX-1204	Théories et modèles en sexologie : santé et bien-être sexuels	3
SEX-1205	Contexte sociojuridique et légal de l'intervention sexologique	3
SEX-1301	Développement psychosexuel de l'adolescent	3
SEX-1302	Éducation à la sexualité II : clientèles et milieux	3
SEX-1303	Fonction sexuelle II : dysfonctions sexuelles, maladies chroniques, ITSS	3
SEX-1206	Les contextes de l'intervention sexologique	3
SEX-1401	Démarche d'intervention en sexologie I : relation d'aide	3
SEX-2201	Développement psychosexuel de l'adulte	3
SEX-2202	Éthique et déontologie en sexologie	3
SEX-2203	Violences intimes et sexuelles I : comprendre et intervenir auprès des victimes et de leurs proches	3
SEX-2204	Santé psychologique et sexuelle	3
SEX-1402	Démarche d'intervention en sexologie II : relation d'aide	3
SEX-2205	Rapport au corps et à l'érotisme et expérience de l'intimité	3
SEX-2303	Violences intimes et sexuelles II : comprendre et intervenir auprès des auteurs et de leurs proches	3
SEX-2206	Diversité sexuelle et de genre	3
SEX-2401	Démarche d'intervention en sexologie III : évaluation	3
SEX-2600	Stage I	3
CRI-2021	Méthodologie qualitative de recherche	3
CRI-2020	Méthodologie quantitative de recherche	3
SEX-2402	Démarche d'intervention en sexologie IV : évaluation	3
SEX-2601	Stage II	3
SEX-3401	Démarche d'intervention en sexologie V : intervention	3
SEX-3600	Stage III	3
SEX-3601	Stage IV	3

Autres activités

Cours	Titre	Crédits exigés
-------	-------	----------------

Autres exigences

Règle 1 - 9 crédits parmi:

Formation pratique

ANT-1005	Anthropologie des familles et des parentés actuelles	3
ANT-1102	Anthropologie du religieux	3
ANT-1103	Anthropologie du genre	3
ANT-1304	Sexualités et cultures	3
ANT-1306	Anthropologie des vieillissements	3
ANT-1501	Perspectives anthropologiques sur les peuples autochtones des Amériques	3
ANT-1901	Diversité culturelle : contexte et enjeux	3
CRI-1003	Déviance, délinquance, criminalité	3
CRI-1110	Femmes, criminalité et justice	3
CRI-1111	Prévention de la criminalité	
CRI-1112	Victimologie	3
CRI-2003	Crimes et troubles mentaux	3
CRI-2110	Justice et minorité autochtone	3
CRI-2111	Jeunes et justice	3
CRI-2113	Univers carcéral	3
CRI-2117	Drogues, dépendances et criminalité	3
PSY-1000	Développement de l'enfant	3
PSY-1001	Théories de la personnalité	3
PSY-1006	Psychologie sociale	3
PSY-1103	Psychologie gériatrique	3
PSY-1104	Psychologie de la famille	3
PSY-2110	Psychologie des dépendances	3
PSY-2111	Psychologie du suicide	3
PSY-2113	Psychologie et cultures	3
SOC-2113	Sociologie de la culture	3
SOC-2137	Corps, santé et biopolitique	3
SOC-2158	Médias et culture populaire	3
SOC-4153	Genre et société	3
SVS-1101	Étude des communautés	3
SVS-1113	Politiques sociales et ressources communautaires destinées aux personnes âgées	3
SVS-1117	Intervention en contexte interculturel	3
SVS-1119	Gestion des organismes communautaires	3
TXM-1001	Prévention des toxicomanies	3
TXM-1003	Réadaptation et réinsertion sociale en dépendances	3
TXM-1105	Toxicomanie et sexualité	3
TXM-2101	Intervention jeunesse en réadaptation en dépendance	3
TXM-2105	Suicide et dépendances	3
TXM-3108	Entretien motivationnel	3

Pour compléter le programme, l'étudiant doit avoir réussi le cours [ANL-3010](#) Advanced English I ou faire la preuve qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 58) lors du test administré par l'École de langues.